

**ACTO Spécial Rampants** est un insecticide **triple action**, agréablement parfumé, pour la destruction totale des insectes rampants dans les habitations et les locaux :

- **Action de débusquement** : Force les insectes cachés à sortir de leur gîte et à entrer en contact avec l'insecticide.
- **Action de choc** : Détruit tous les insectes débusqués dans les 10 minutes suivant le contact et l'ingestion du produit.
- **Action persistante** : Assure une protection de plusieurs semaines.

La cyperméthrine et la tétraméthrine appartiennent à la famille des pyréthriinoïdes. La tétraméthrine possède une action de choc ou knock down foudroyante tandis que la cyperméthrine assure la rémanence de l'insecticide.

**ACTO Spécial Rampants** détruit les infestations de blattes, cafards, fourmis, puces, punaises, mites, araignées, poissons d'argent...

### COMPOSITION % (m/m) :

Tétraméthrine (CAS n° 7696-12-0) : 0,12 %

Cyperméthrine (CAS n° 52315-07-8) : 0,25 %

Gaz propulseur : Butane.

### MODE D'EMPLOI :

Bien agiter. Pour une pièce de 10 m<sup>2</sup>, pulvériser pendant 3 à 5 secondes vers le sol. Pour un effet prolongé, pulvériser vers les surfaces à traiter en tenant l'aérosol verticalement à 20 cm des emplacements à traiter et se déplacer latéralement. Pulvériser pendant 3 à 5 secondes par mètre linéaire. A renouveler dès la réapparition d'insectes.

**Cafards, poissons d'argent, araignées** : Traiter le long des plinthes, tuyauteries, dessous d'évier, les recoins sombres, chauds et humides.

**Puces, punaises** : Traiter avec soin les fentes des parquets et des murs, les sommiers, les matelas, les placards.

**Fourmis** : Traiter les lieux de passages habituels.

**ACTO Spécial Rampants** peut être appliqué fenêtres ouvertes. Pour préserver l'effet persistant, ne pas laver les endroits traités.

Protéger les aquariums pendant le traitement. Ne pas traiter les végétaux.

### PRECAUTIONS D'EMPLOI :



**DANGER**

EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8- diène. Peut produire une réaction allergique. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P410 + P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P501 Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchetterie. Ne pas jeter dans les ordures ménagères.

Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage.



**Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.**  
**Produits dangereux : respectez les précautions d'emploi.**